

CHAMBRE ARBITRALE MARITIME DE MONACO

PRINCIPAUX AVANTAGES

INTERNATIONAL:

- Quatre langues officielles: anglais, français, italien, espagnol
- Grand choix d'arbitres agréés venant du monde entier
- Arbitrage suivant la loi du pays nommé par les parties
- Possibilité de tenir les réunions et les audiences des arbitres à Monaco ou à l'extérieur

RESULTATS RAPIDES:

- Réception de la demande du Plaignant/nomination de son Arbitre par courrier recommandé
- Réponse du Défendant/nomination de son Arbitre maximum un mois plus tard
- Dispositions afin d'éviter des délais ou un manque de coopération de la part du Défendant
- Soumission des documents oralement et/ou par écrit
- Décision en six mois (possibilité de prolongation à maximum douze mois) après la nomination du collège des arbitres ou de l'arbitre unique

COUT RAISONNABLE:

- Honoraires des arbitres payables à la Chambre Arbitrale Maritime de Monaco. Les parties peuvent engager des avocats (toutes juridictions) à leurs propres frais et discrétion.

RECONNU:

- La Principauté de Monaco est l'un des très nombreux Etats adhérents à la Convention de New York de 1958 pour la Reconnaissance et l'Application des Sentences Arbitrales

Les parties peuvent saisir la Chambre Arbitrale Maritime de Monaco pour la résolution effective de tout litige résultant d'un contrat ou évènement maritime ou commercio-maritime, sous la juridiction de la loi de tous les pays.

La seule exigence: un accord par écrit entre les parties pour soumettre leur dispute à la Chambre Arbitrale Maritime de Monaco.

CHAMBRE ARBITRALE MARITIME DE MONACO

MAIN FEATURES

INTERNATIONAL

- Four official languages: English, French, Italian, Spanish
- Extensive roster of over 42 arbitrators from 14 countries
- The arbitration of disputes governed by any law chosen by the parties
- Arbitrators' meetings and hearings may be held inside or outside Monaco

FAST RESULTS

- Plaintiff Claim/Appointment by Registered Mail
- Defence/Counterclaim/Appointment within one month
- Sensible provisions to deal with delaying tactics and non-cooperation by Defendants
- Written and oral submissions
- Award within six months (extendable to max. 12 months) from appointment of the Panel or sole arbitrator

INEXPENSIVE

- Low fees payable to CAMM. The parties may instruct lawyers (in any jurisdiction) at their own cost and discretion

EFFECTIVE

Monaco is one of many States adhering to the 1958 New York Convention for the recognition and Enforcement of Arbitration Awards

Parties may use CAMM for the fast and effective settlement of any dispute arising out of any maritime contract or event (collision, salvage, etc) subject to any law.

All that is required is a written agreement of the parties to submit their dispute to CAMM.